



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

Politique de Contrôle
Relations internationales

WTC III
Boulevard Simon Bolivar, 30
B-1000 Bruxelles
Tél. 02 208 34 11
Fax 02 208 38 23

info@afsca.be
www.afsca.be

Note au Dr. DOCHY
Directeur général
DG Contrôle

Correspondant :	Dr. Marc Cornelis	Nos références	Annexes	Date
Téléphone :	02/208.38.34	PCCB/S4/MCS/	1	
E-mail :	Marc.cornelis@favv.be			
Votre lettre du	Vos références			

Objet : **exportation – recueil d'instructions – newsflash 38**

JAPON : • **suppression de l'interdiction de l'importation**
• **dioxine - déclaration supplémentaire**

Japon	Il y a une <u>levée</u> de l'interdiction de l'importation pour la <u>viande de porc</u> (et les produits à base de viande de porc) et pour la <u>viande de volaille</u> (et les produits à base de viande de volaille) "abattues et produites" avant le 5 octobre 2005 et après le 2 février 2006.
	Une <u>déclaration supplémentaire</u> JP.ADD.01 doit accompagner le certificat de salubrité à l'exportation vers le Japon pour la <u>viande de porc</u> (et les produits à base de viande de porc) et pour la <u>viande de volaille</u> (et les produits à base de viande de volaille) abattues et produites à partir du 5 octobre 2005 jusqu'au 02 février 2006 inclus.

Ir. Gilbert HOUINS

Directeur général

Notre mission est de veiller
à la sécurité de la chaîne
alimentaire et à la qualité de
nos aliments, afin de protéger
la santé des hommes,
des animaux et des plantes.